

Recommandations École et éducation (Statut 8.11.2021)

NOS VOIX

"Nos voix" a été lancé comme projet de participation par NCBI Suisse en 2019 dans le canton de Zurich en tant que projet pilote. Depuis, d'autres projets ont vu le jour à Zoug/Schwyz, en Argovie et dans la région de Bienne/Seeland.

A Bienne, une association d'une vingtaine de réfugiés a sélectionné trois thèmes qui leur tiennent à cœur, s'est renseignée sur ces thèmes, a rencontré des experts et a élaboré des recommandations à leur sujet. De cette manière, ils apportent leur voix à la discussion afin de promouvoir l'intégration. Ces recommandations sont ensuite développées et présentées au public et aux décideurs lors de divers événements et auditions organisées par le groupe lui-même.

Les trois thèmes choisis dans le projet biennois sont l'école/la formation, le statut F et les réfugiés refusés.

Les suggestions d'amélioration des recommandations ainsi que les questions peuvent être envoyées à bern@ncbi.ch.

École et éducation

L'éducation est très importante pour les migrants et les réfugiés et cruciale pour l'intégration des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Si la jeune génération de réfugiés doit avoir une chance de mener une vie bonne et productive en Suisse, cela ne peut se faire que par l'éducation. Pour la promotion des mineurs, non seulement la qualité (transculturelle) et la conception de l'enseignement sont importantes, mais aussi la coopération entre les parents et les enseignants (ainsi que d'autres professionnels).

L'inclusion dans les écoles et le système éducatif pose des problèmes. Le système suisse de formation scolaire et professionnelle exige des efforts particuliers pour les enfants et les jeunes qui commencent leur scolarité ou leur formation professionnelle avec des connaissances insuffisantes en allemand, qui ont manqué des années d'école à l'étranger ou qui ne sont arrivés en Suisse qu'après avoir terminé la scolarité obligatoire.

Les cantons et les communes ainsi que les écoles et leur personnel prennent des mesures et font de grands efforts pour permettre une inclusion réussie des réfugiés et pour que l'éducation soit un succès pour tous - mais il y a toujours des lacunes, des malentendus et des conflits. Les efforts varient selon le canton, la commune ou l'établissement scolaire : dans certains cantons, des mesures telles que la médiation culturelle sont mises à disposition ou des recommandations sur le travail des parents sont émises, mais leur mise en œuvre dépend de la volonté de la communauté scolaire, de la direction de l'établissement ou des enseignants.

Nous recommandons aux cantons ou à la société civile d'informer les communautés scolaires et les parties prenantes des mesures possibles et d'encourager chacun à les utiliser efficacement. Une enquête sur leur mise en œuvre effective dans les communautés scolaires peut fournir des indications utiles sur les défis à relever.

Les recommandations suivantes ont pour but d'aider à obtenir le meilleur pour les enfants, les jeunes et les adultes dans le système éducatif et de réclamer le droit à l'éducation, auquel tout le monde a droit.

Recommandations générales

La scolarité obligatoire

L'égalité des apprenants repose sur la relation entre les parents et l'école et nécessite des informations et une communication ouverte.

- 1 Des interprètes interculturels ou des bâtisseurs de ponts devraient être utilisés si nécessaire dans les discussions entre les parents et l'école et lors des soirées de parents.
*(Responsable : école, municipalité, canton - Direction de l'instruction publique)*¹
- 2 Les lettres aux parents (par exemple, les invitations aux soirées de parents) doivent être formulées de manière claire et simple et traduites si nécessaire afin que les parents de langue étrangère puissent également comprendre l'information.
(École, municipalité, canton - Direction de l'instruction publique)
- 3 Les parents devraient recevoir, à un stade précoce, davantage d'informations sur le système scolaire et sur leur rôle, leurs droits et leurs devoirs dans leur langue d'origine.
*(École, municipalité, canton - Direction de l'instruction publique)*²
- 4 Les enfants doivent acquérir en classe des compétences linguistiques et sociales ainsi que des aspects (inter)culturels de la vie en Suisse.
(École, municipalité, canton - Direction de l'instruction publique)

Enseignement dès l'âge de 16 ans

L'accès aux cours d'allemand, au tutorat et au soutien individuel est nécessaire pour réussir et avoir une perspective en Suisse.

- 5 Les longues pauses entre les cours de Français réduisent le succès et la motivation et doivent être évitées.
(Services sociaux municipaux, Canton - Bureau d'aide sociale et Bureau d'intégration, organisations qui offrent des cours de langues)
- 6 Les billets pour assister à des cours de Français gratuits doivent être payés.
(Services sociaux de la municipalité, Canton - Bureau d'aide sociale)
- 7 L'égalité d'accès aux cours de Français indépendamment de la municipalité ou du conseiller ; au moins l'objectif B2 devrait être la règle pour ceux qui sont prêts à apprendre. Les exigences linguistiques pour les emplois sont parfois très élevées et devraient être reconsidérées.
(Canton, services sociaux communaux, employeurs)
- 8 Toute personne disposée à apprendre devrait pouvoir apprendre le Français, y compris les personnes ayant un permis N ou une décision d'asile négative.
(Services sociaux municipaux, Canton - Bureau d'aide sociale et Bureau d'intégration)
- 9 Le rythme et les méthodes d'apprentissage doivent être adaptés aux apprenants. Dans les cours de langues, la priorité doit être donnée aux compétences en matière de conversation et de compréhension, et non à la grammaire.
(Prestataires de cours, municipalité, canton - Bureau de l'intégration)

¹ De nombreux cantons soutiennent la médiation culturelle et recommandent son utilisation lors d'entretiens importants. La mise en œuvre de cette recommandation est variable.

² Une liste d'informations sur le système scolaire du canton de Berne en différentes langues est disponible à l'adresse suivante :
https://www.erez.be.ch/erz/de/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/informationen_fuereltern/broschueren/downloads.html

Services de soutien aux réfugiés

- 10 L'éducation de la petite enfance devrait avoir lieu partout pour tous les enfants en âge préscolaire.
*(Canton - Direction de l'instruction publique, Bureau municipal d'aide sociale, job coaches)*³
- 11 Une première information sur le système de formation suisse pour tous les parents, le plus tôt possible après leur arrivée en Suisse.
(Municipalité - Services sociaux et aide à l'asile, Canton - Bureau des affaires sociales et Bureau de l'intégration)
- 12 Des informations sur le tutorat devraient être fournies par les écoles et les communautés afin que les étudiants et les apprenants adultes puissent obtenir un soutien en cas de besoin.
(École municipale, Canton - Direction de l'instruction publique)
- 13 Rendre les offres éducatives du programme d'intégration également accessibles aux personnes titulaires d'un permis N et ayant fait l'objet d'une décision d'asile négative.
*(Canton - Bureau d'intégration)*⁴

Rechercher et utiliser les potentiels

- 14 Dans le cadre de l'orientation professionnelle et du coaching, la motivation et la confiance dans les réfugiés sont nécessaires.
(Enseignants de l'enseignement secondaire, services d'intégration, orientation professionnelle)
- 15 Proposer des apprentissages à temps partiel donnerait à de nombreux réfugiés - et notamment aux mères de jeunes enfants - une chance d'entrer plus tôt dans la vie active.
(Confédération, Canton)
- 16 (Gymnase et) études au lieu de la formation professionnelle si quelqu'un a une Matura étrangère.
(Bureau municipal d'aide sociale, offres d'intégration, orientation professionnelle)
- 17 Des accompagnateurs individuels et un soutien personnalisé pour exploiter les ressources et les connaissances préalables des migrants et soutenir leur éventuelle entrée dans le monde du travail.
(Canton - Direction de l'instruction publique, organisations partenaires NaBe)

³ L'accès à l'intervention précoce varie d'un canton à l'autre et d'une commune à l'autre. (Presque) tous les cantons proposent une intervention précoce avec différentes mesures.

⁴ La mise en œuvre du programme d'intégration (par exemple, l'accès aux cours d'allemand pour les personnes ayant un permis N) est réglementée différemment selon les cantons.

Recommandations détaillées

La scolarité obligatoire

L'égalité des apprenants repose sur la relation entre les parents et l'école et nécessite des informations et une communication ouverte.

1 Les interprètes interculturels devraient être utilisés si nécessaires plus souvent dans les discussions entre les parents et l'école et lors des soirées de parents.

Avec l'aide de médiateurs culturels, les malentendus linguistiques et culturels peuvent être clarifiés et la confiance peut être instaurée. Même si cela est déjà institutionnalisé au niveau cantonal, la mise en œuvre varie fortement d'une école à l'autre. Il est nécessaire de mettre à la disposition des communautés scolaires des critères clairs pour déterminer quand le recours à des personnes clés, des interprètes interculturels ou des bâtisseurs de ponts est absolument nécessaire, quand il est conseillé et quand il n'est pas nécessaire. Si nécessaire, il convient d'utiliser les offres existantes et de discuter des finances nécessaires. Par principe, l'école doit traiter les parents et les enfants d'autres cultures avec respect et communiquer avec eux et elles sur un pied d'égalité.

2 Les lettres aux parents (par exemple les invitations aux soirées de parents) doivent être formulées de manière claire et simple et traduites si nécessaire afin que les parents de langue étrangère puissent également comprendre l'information.

Beaucoup de papier en Français (surtout avec des phrases longues et pas en langue simple) fait que les informations ne sont ni lues ni comprises. Attendre des enfants (même des frères et sœurs) qu'ils fassent eux-mêmes office d'interprètes n'est pas utile, c'est stressant et il ne faut pas s'y attendre.

3 Les parents devraient recevoir plus d'informations dans leur langue d'origine sur le système scolaire et sur leur rôle, leurs droits et leurs devoirs à un stade précoce.

Il existe de grandes différences entre le système scolaire en Suisse et celui des pays d'origine des réfugiés. Une introduction au système éducatif dans la langue d'origine (avec l'aide de bâtisseurs de ponts, et pas seulement par écrit) aide les parents immigrés à comprendre les services scolaires (service de psychologie scolaire, thérapies, école spéciale (intégrée), etc.) et les parcours éducatifs (entrée à l'école, sélection, apprentissage, lycée, etc.) et à clarifier les attentes mutuelles. Toutes les informations destinées aux parents et fournies par la Direction de l'instruction publique (un bon début est par exemple le site Internet contenant des informations de base sur le système scolaire bernois à l'adresse

https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/informationen_fuereltern/broschueren.html) devraient également être disponibles dans les principales langues de la migration, notamment le tigrinya, l'arabe et le dari.

Les parents doivent connaître leurs devoirs et leurs droits. Ils doivent savoir qu'ils peuvent se faire accompagner pour les discussions, qu'ils peuvent s'adresser à la direction de l'école ou au service social de l'école en cas de difficultés, ou qu'ils peuvent déposer un recours. Dans le cas d'activités extrascolaires (camps, musique, cours de sport ; livres à l'école secondaire, etc.), les services sociaux ou la communauté scolaire devraient couvrir les coûts si nécessaire, afin que tous les enfants puissent participer sur un pied d'égalité.

4 Les enfants doivent acquérir en classe des compétences linguistiques et sociales ainsi que des aspects (inter)culturels de la vie en Suisse.

De nombreux enfants vivent dans deux mondes : à la maison dans leur langue et leur culture d'origine, à l'école en Français et dans la culture locale. Ils doivent apprendre à s'orienter et à préparer leur avenir. Les camarades de classe bénéficient également de l'enseignement des compétences sociales et interculturelles d'une manière adaptée à leur âge et consciente pour les préparer à une vie dans une Suisse diversifiée. Les enseignants doivent en tenir compte dans leurs cours et dans la gestion de la classe, à titre préventif. Il existe de nombreux matériels et aides pédagogiques existants qui peuvent être largement utilisés.

Enseignement dès l'âge de 16 ans

L'accès aux cours d'allemand, au tutorat et à l'orientation est nécessaire pour réussir.

5 Les longues pauses entre les cours de Français réduisent le succès et la motivation et doivent être évitées.

De longues interruptions entre les cours de Français (par exemple, en raison d'un manque de financement) rendent l'apprentissage plus difficile, car beaucoup de choses sont oubliées au fil des mois et trop peu sont pratiquées. Des cours de Français continus permettent de se motiver davantage et d'atteindre un certain niveau de langue. En cas d'interruption, d'autres cours de Français sont nécessaires pour combler le vide.

6 Les billets pour assister à des cours de Français gratuits doivent être payés.

Les personnes qui ne peuvent pas suivre un cours de Français payant doivent pouvoir participer aux cours gratuits existants (par exemple dans les villes de Berne et de Bienne ou ailleurs). Cela nécessite des informations sur les offres et la prise en charge des frais de déplacement encourus.

7 L'égalité d'accès aux cours de Français indépendamment de la municipalité ou du conseiller ; au moins l'objectif B2 devrait être la règle. Les exigences linguistiques pour les emplois sont parfois très élevées et devraient être reconsidérées.

La durée et le niveau cible de l'apprentissage rémunéré de le Français sont généralement déterminés par le service d'orientation sociale⁵. Certaines municipalités ont délégué ces décisions⁶ à l'extérieur, mais la pression exercée pour économiser de l'argent ne doit pas rendre l'acquisition et l'intégration linguistiques plus difficiles. Les réfugiés qui peuvent atteindre un niveau supérieur devraient avoir accès à des cours de Français supplémentaires. Pour le travail, le voisinage et l'accompagnement de ses propres enfants, le niveau B2 au moins est requis. Il ne suffit pas d'autoriser les cours de Français pour une seule personne dans la famille, car cela favorise la dépendance et la division dépassée des rôles en fonction du genre. En même temps, les exigences relatives au niveau linguistique requis pour les apprentissages et les formations devraient être fixées plutôt généreusement à la baisse pour les personnes qui apprennent le Français, afin de pouvoir tenir compte du fait que l'on peut s'attendre à des progrès supplémentaires en cours de formation.

8 Toute personne disposée à apprendre devrait pouvoir apprendre le Français, y compris les personnes ayant un permis N ou une décision d'asile négative.

Les réfugiés attendent souvent deux ans ou plus, avec un permis N, une décision en matière d'asile sans recevoir de cours de Français. Tous, surtout ceux qui ont des perspectives de rester, ont besoin d'un accès rapide à des cours de Français, sinon leur vie ici sera rendue plus difficile et l'intégration sera entravée. Des années sont ainsi perdues et beaucoup ne trouvent pas d'apprentissage ou d'emploi en raison d'un manque de compétences en Français. Les programmes d'emploi devraient toujours inclure des cours de Français appliqué.⁷ Tout le monde a le droit d'éducation. Pour cette raison, les cours d'allemand devraient également être rendus possibles pour les personnes ayant un permis N ou une décision négative, si elles le souhaitent.

9 Le rythme et les méthodes d'apprentissage doivent être adaptés aux apprenants. Dans les cours de langues, la priorité doit être donnée aux compétences en matière de conversation et de compréhension, et non à la grammaire.

La qualité des cours de Français est généralement bonne - mais parfois cela va trop vite pour certains. Les réfugiés arrivent à un cours de Français avec des prérequis très différents : d'analphabètes à très instruits. Ceux qui ont besoin de plus de temps doivent être pris en considération.

⁵ Les cantons et les communes contribuent à déterminer comment les mesures du programme d'intégration sont conçues ou qui y a accès.

⁶ Dans le canton de Berne, parfois dans le cadre de Na-Be aux organisations de projet sélectionnées.

⁷ Les cantons et les communes contribuent à déterminer comment les mesures du programme d'intégration sont conçues ou qui y a accès.

En outre, le contenu des cours de langue doit porter en priorité sur des thèmes liés à la vie quotidienne : conversation, expression, compréhension, qui permettent l'intégration dans le monde du travail ou de formation.

Services de soutien aux réfugiés

La réussite de l'école et de la formation passe par des services de soutien aux réfugiés

10 L'éducation précoce devrait avoir lieu partout pour tous les enfants en âge préscolaire.

Toutes les municipalités devraient offrir une éducation précoce obligatoire à tous les enfants en âge préscolaire ayant une expérience de la migration et en informer les parents.⁸ Même si l'un des parents reste à la maison, l'enfant devrait fréquenter une crèche ou un groupe de jeu pour l'éducation précoce. Cela facilite grandement l'entrée au jardin d'enfants : au bénéfice de l'école, des parents, de l'enfant et de la communauté.

11 Information initiale sur le système de formation suisse pour tous les parents, le plus tôt possible après l'arrivée en Suisse.

Le rôle des parents à l'école en Suisse est complexe et n'est souvent pas le même que dans les pays d'origine des réfugiés. Selon la communauté, les réfugiés reçoivent plus ou moins d'informations sur la vie en Suisse au début. Le plus tôt possible, ils ont besoin d'un cours d'intégration dans leur langue d'origine sur le système scolaire et d'autres sujets qui facilitent l'intégration : où trouver des cours de Français, qu'est-ce que l'insertion professionnelle, l'éducation, la santé, les transports publics, le recyclage, la police, les droits et obligations, et bien d'autres choses encore.

12 Des informations sur le tutorat devraient être fournies par les écoles et les communautés afin que les étudiants et les apprenants adultes puissent obtenir un soutien en cas de besoin.

Les personnes qui ne peuvent pas obtenir d'aide à la maison pour leurs problèmes d'apprentissage ont généralement besoin d'un tutorat individuel, en particulier si des lacunes linguistiques ou d'apprentissage rendent les progrès difficiles. Tout le monde n'est pas conscient de la manière dont le tutorat ou l'accompagnement individuel sont disponibles grâce aux bénévoles. En cas de besoin, plus de tutorat et d'accompagnement pour les adultes qui font un apprentissage ou des cours d'allemand seraient propices à la réalisation des objectifs.

13 Rendre les offres éducatives de l'agenda d'intégration également accessibles aux personnes ayant un permis N et ayant une décision d'asile négative.

Le nouveau programme d'intégration vise à accélérer l'intégration principalement pour les personnes possédant une carte d'identité F et B en proposant des formations. Ceux qui ont des cartes d'identité N et des perspectives de rester devraient également être inclus afin de soutenir l'intégration dès le début et ne pas perdre des années.⁹ Les personnes ayant fait l'objet d'une décision négative qui sont déjà en formation ou qui trouvent une place d'apprentissage et qui ne peuvent pas être expulsées vers leur pays d'origine au moment de la décision ou du début de la formation, ou qui veulent rentrer volontairement, devraient également pouvoir terminer cette formation ou conserver leur emploi afin d'améliorer leurs perspectives.

⁸ Bâle-Ville, par exemple, offre un enseignement précoce obligatoire.

⁹ Cela varie d'un canton à l'autre.

Rechercher et utiliser les potentiels

14 La motivation et la confiance dans les réfugiés sont nécessaires dans l'orientation professionnelle et le coaching.

Trop souvent, en matière de conseil, on met l'accent sur les obstacles plutôt que sur les opportunités. La phrase : "Ce serait trop difficile" est souvent prononcée - sans que des alternatives soient indiquées. Surtout lorsque les réfugiés formulent un objectif qu'ils aimeraient atteindre, celui-ci est trop souvent décrit comme irréaliste et inatteignable. Cela sape la confiance dans le conseiller et la motivation à trouver une solution. Une pratique de conseil plus motivante consisterait à examiner avec les réfugiés les étapes à franchir pour atteindre cet objectif et ce qui serait un premier pas réaliste.

15 Proposer des apprentissages à temps partiel donnerait à de nombreux réfugiés - et notamment aux mères de jeunes enfants - une chance d'entrer plus tôt dans la vie active.

Les parents, en particulier les mères de jeunes enfants, devraient également avoir la possibilité de se former grâce à des apprentissages professionnels à temps partiel et à des services de garde d'enfants.

16 (Gymnase et) étude au lieu de la formation professionnelle si quelqu'un a une Matura étrangère.

On conseille à de nombreux réfugiés bien qualifiés de faire un apprentissage alors qu'ils le voudraient et pourraient étudier. Les diplômes étrangers devraient être pris en compte et reconnus, au lieu qu'une personne titulaire d'un baccalauréat soit automatiquement orientée vers la formation professionnelle. Les études interrompues devraient également être partiellement reconnues afin que le potentiel ne reste pas en jachère.

17 Accompagnateurs individuels et soutien personnalisé pour exploiter les ressources et les connaissances préalables des migrants et soutenir leur éventuelle entrée dans le monde du travail.

Des conseils compétents et individuels sont nécessaires pour découvrir les parcours éducatifs possibles, les indiquer et les mettre en place. La Suisse profite du fait que davantage de réfugiés apprennent un métier. Ceux qui ne peuvent pas ou plus suivre l'école obligatoire ont besoin d'offres de transition spéciales pour les préparer à un apprentissage professionnel ou à une école secondaire, sans quoi des années de dépendance et de perte de productivité s'ensuivront. Toutes les municipalités devraient donner accès à des classes d'accueil ou d'intégration (pas seulement des cours d'allemand), qui visent une formation professionnelle dès l'âge de 16 ou 17 ans (après la scolarité obligatoire). Dans le cadre du programme d'intégration, toutes les municipalités et tous les cantons devraient prendre en charge les coûts de l'accompagnement professionnel individuel des migrants ayant un potentiel d'intégration sur le marché du travail - cet investissement à court terme est rentable à moyen et long terme, y compris sur le plan financier.

Les suggestions d'amélioration des recommandations ainsi que les questions peuvent être envoyées à bern@ncbi.ch.